

Patrick Moreau  
**L'ombre de la censure**

On crie souvent à la censure, mais il est une forme de censure plus personnelle, plus intime, dont il est moins fréquemment question, pour la simple et bonne raison qu'on ne l'avoue que rarement, et qu'en outre elle ne se manifeste qu'*in absentia* : je veux parler de l'autocensure. Or, ce refus d'aborder certains sujets délicats, de défendre publiquement des idées à propos desquelles on opine pourtant en son for intérieur, cet interdit de dire, d'écrire, d'argumenter que l'on s'impose plus ou moins volontairement, en tant que limitation imposée à la liberté d'expression, est aussi grave que la censure proprement dite. Elle en est d'ailleurs comme l'ombre. Elle la suit pas à pas. Elle en est, autrement dit, le résultat. Si elle se pratique quotidiennement, c'est qu'Anastasia s'active, même si ce n'est pas au grand jour, ses grands ciseaux sous le bras, et qu'elle a suffisamment montré sa force pour qu'autour d'elle on se taise, ou qu'à tout le moins on renonce à parler haut et fort, à se prononcer franchement.

Bien sûr, il y a des tas de choses qui ne sont pas bonnes à dire et qu'il vaut mieux taire : des opinions négatives arrêtées, et pas toujours très réfléchies, qui débouchent parfois sur des propos blessants pour les uns et les autres, et qu'il sied par conséquent de garder pour soi afin de préserver une paix civile qui ne va pas sans un minimum de politesse et pâtirait d'une transparence exagérée

— celle-ci rimant trop souvent d'ailleurs avec une forme ou une autre de grossièreté. Sans compter, bien entendu, les insultes, les attaques *ad hominem*, les propos racistes ou exagérément agressifs qui sont déjà susceptibles de tomber sous le coup de la loi. Bref, il ne faut pas dire ni écrire n'importe quoi et il existe une restriction légitime de la parole publique qu'imposent les règles du savoir-vivre et, à défaut, les lois sur les propos haineux ou sur la diffamation.

Une telle restriction que l'on s'impose à soi-même devient toutefois excessive, et mérite donc d'être qualifiée d'autocensure, dès lors qu'elle amène un individu à se retenir d'exprimer son opinion, à cacher ses idées, à mentir sur ses véritables sentiments, surtout dans le champ très étendu de ce qui, dans une société dite « ouverte », prête à débat. Dans ce vaste, très vaste domaine, la liberté de parole doit primer. Même si cette parole risque de déplaire à certains. Même si elle risque de choquer. Il n'y a sans cela ni débat véritable ni confrontation pacifique des idées. Cette liberté d'expression et la liberté de débattre qui en découle sont véritablement les moteurs de la démocratie en tant que régime politique lié à la délibération et au choix. En outre, elles constituent aussi ce qu'on pourrait appeler le sel de la démocratie, un ingrédient essentiel sans quoi celle-ci aurait tout d'une coque vide.

En principe, dans une telle société, personne ne devrait être contraint de pratiquer l'autocensure quant à ses idées, à moins, comme il a été dit plus haut, que ses propos tombent sous le coup d'une interdiction juridique. On est toutefois bien obligé d'observer que l'autocensure règne de bien des manières dans nos sociétés, et qu'elle étend de plus en plus son emprise sur chacun de nous entraînant ainsi de façon prévisible un appauvrissement considérable du débat public. J'y reviendrai tout au long de ce texte à travers des exemples concrets, mais on peut convenir d'emblée que la liste est longue des sujets sur lesquels il devient de plus en plus délicat de s'exprimer publiquement, du moins si les idées que l'on défend ne s'inscrivent pas dans les limites du consensus doctrinal qui réunit les partis de gouvernement, les principaux médias, les milieux universitaires et leurs représentants, les intellectuels publics les plus en vue ainsi que les groupes de pression victimaires les plus bruyants.

Ajoutons que cette autocensure s'impose alors même que la censure officielle est à peu près disparue, ce qui semblerait, du moins au premier abord, contredire l'idée énoncée précédemment selon laquelle celle-là est toujours l'ombre de celle-ci. Toutefois, n'oublions pas qu'une ombre peut précéder ou suivre l'objet qui la provoque,

selon que la lumière se trouve devant ou derrière lui. De la même façon, l'autocensure peut être la conséquence d'une censure existante, tout comme elle peut également annoncer celle qui s'en vient. La question que soulève néanmoins ce paradoxe apparent d'une société où la liberté d'expression est protégée comme un droit fondamental et où pourtant la liberté de parole devient de plus en plus restreinte est : pourquoi ? Qu'est-ce qui fait que nous nous voyons si contraints dans l'expression publique de nos opinions ? Ce sont ces causes de l'autocensure qui domine actuellement que je voudrais ici tâcher de définir.

Le premier mobile de l'autocensure, le plus efficace aussi, c'est la peur. Bien sûr, cette peur est multiforme, depuis la crainte, bien naturelle, de déplaire à son interlocuteur comme à la majorité, jusqu'à celle d'être arrêté et puni, voire tué pour avoir trop parlé. La première peut en certains cas être salutaire : elle permet de modérer ses propos, de ne pas se laisser aller à une expression trop véhémement ou trop irréfléchie de sa pensée, et de s'en tenir à ce qu'on est prêt, en guise d'opinion, à assumer publiquement et jusque dans l'enceinte du tribunal. Quant à la seconde, elle est supposée avoir disparu puisque nous vivons dans des démocraties qui, en principe, garantissent la liberté d'opinion à tous leurs citoyens.

Pourtant, même si on a tendance à ne pas beaucoup en parler, cette peur qui entrave la parole publique est bel et bien redevenue réelle aujourd'hui, au moins en ce qui concerne un sujet de choix : l'Islam. Pour en prendre conscience, il suffit de poser ces quelques questions : Quel journal (ou quel caricaturiste) se risquerait désormais à publier ou republier des caricatures du Prophète ? Et quel administrateur de théâtre aurait l'audace de présenter au public la pièce de Voltaire *Mahomet*<sup>1</sup> ? Comme nous le rappelle Jacob Nybroe, directeur du *Jyllands-Posten*, ce quotidien de Copenhague qui publia les fameuses caricatures en 2005, la terreur, « ça marche<sup>2</sup> ! ». L'épée

1. En 1993, les autorités culturelles genevoises renoncèrent à faire jouer cette pièce pour la commémoration de la naissance de Voltaire à la suite des pressions exercées par Tariq Ramadan et Hafid Ouardiri. En 2005, une simple lecture publique de la même pièce eut bien lieu, à Genève et en France, mais sous protection policière. Quelle troupe de théâtre voudrait voir ses représentations se dérouler sous une telle protection ?

2. Propos rapportés par Christian Rioux, « La blessure toujours ouverte des caricatures danoises », *Le Devoir*, 19 juin 2018.

de Damoclès que les islamistes ont accroché, à force de menaces et d'attentats vengeurs, au-dessus de la tête de tous ceux qui se risqueraient à critiquer publiquement l'Islam est un bâillon fort efficace. L'assassinat de Theo Van Gogh, l'attentat contre *Charlie Hebdo*, les menaces de mort qui n'ont jamais cessé à l'encontre de Salman Rushdie ou de la rédaction du *Jyllands-Posten* sont là pour en témoigner de façon éloquente.

Convenons cependant que ces menaces, parfois suivies d'effet, pour efficaces qu'elles soient, ne visent au final que peu de personnes et des propos publics bien spécifiques. Plus insidieuses sont en revanche les poursuites judiciaires, quand le droit et les limitations légales qu'elles imposent à la liberté d'expression sont instrumentalisés pour limiter celle-ci de façon illégitime. On en a eu un exemple récemment avec l'affaire *Noir Canada* qui opposa des compagnies minières canadiennes aux auteurs de ce livre et à l'éditeur Écosociété. Que des firmes privées et leurs richissimes bureaux d'avocats puissent ainsi détourner les lois sur la diffamation pour interdire la publication d'enquêtes sur leurs activités en obligeant auteurs et éditeurs à se lancer dans des procédures juridiques longues et coûteuses<sup>3</sup> a quelque chose de choquant, et ne peut qu'encourager de la part de ces derniers une prudence excessive.

Le même genre de poursuites est également lancé par des groupes militants, cette fois au nom des lois condamnant les propos haineux, contre des intellectuels, des éditorialistes ou des internautes, de façon à les faire taire. Je pense par exemple à cette action en justice intentée en France, entre autres par l'association SOS Racisme<sup>4</sup>, contre Éric Zemmour pour « apologie de terrorisme » parce qu'il avait déclaré dans une entrevue accordée à *Causeur* à propos des djihadistes qu'il respectait « des gens prêts à mourir pour ce en quoi ils croient ». Le parquet de Paris classera finalement sans suite cette plainte, mais cela n'efface pas les tracas que peut causer une telle poursuite, surtout quand on fait l'objet, comme lui, d'une véritable guérilla judiciaire menée par des groupes qui scrutent à la loupe chacune de ses paroles afin d'y trouver matière à poursuites. Il est

3. Épuisés et n'ayant pas, financièrement, les reins assez solides, les deux auteurs et l'éditeur de *Noir Canada* durent se résoudre à régler à l'amiable et acceptèrent finalement de retirer le livre de la circulation.

4. Il est intéressant de le préciser, car la plainte en question ne concernait pas du tout une quelconque discrimination raciale, ce qui accredit la thèse défendue quelques lignes plus bas d'une « guérilla judiciaire » à l'encontre de Zemmour.

clair que c'est un moyen tout indiqué pour faire taire des voix dissidentes qui œuvrent dans le domaine des médias et pour faire fuir leurs (éventuels) employeurs.

À ce sujet, on observe d'ailleurs, tant en France qu'au Canada, une dérive passablement inquiétante de la justice en matière d'interdiction des propos haineux dont on ne peut qu'espérer qu'elle ne soit pas annonciatrice de futures lois censoriales. En France, les magistrats entendent de façon parfois assez large la notion de « provocation publique à la haine raciale ». Ainsi, le même Éric Zemmour a été condamné en 2011 sous ce chef d'accusation pour avoir déclaré à la télévision que « la plupart des trafiquants [ de drogue ] » étaient « noirs ou arabes » ; affirmation maladroite, peut-être, mais qui, à première vue, ne ressemble pas à une quelconque incitation à la violence<sup>5</sup>. Au Canada, la loi fédérale C-16 condamnant la discrimination à l'égard des transgenres et la loi 59 du Québec « concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence » ont pu faire craindre de la même façon une restriction illégitime de la liberté de parole. La première condamnait potentiellement le refus d'utiliser les pronoms dits « neutres » (et donc, dans l'esprit de ses détracteurs, elle forçait tous les citoyens canadiens à endosser la « théorie du genre » s'ils ne voulaient risquer des poursuites). Quant à l'autre, elle aurait permis à tout groupe qui se serait senti lésé par des propos publics de poursuivre devant les tribunaux ceux qui s'en seraient rendus coupables. Ces dérives de la justice (même si les articles les plus litigieux de la loi 59 ont finalement été supprimés ou amendés et même si les opposants à C-16 se sont fait dire que leurs craintes étaient infondées) engendrent un flou juridique extrêmement dommageable et favorisent de façon évidente l'autocensure. Il n'est plus en effet aujourd'hui évident pour celui qui prend la parole publiquement de savoir avec certitude quand il franchit la limite

5. En effet, ce n'est pas la même chose de dire : « la plupart des trafiquants sont des noirs et des arabes », constat avec lequel serait certainement d'accord la très grande majorité des habitants des banlieues françaises, et d'affirmer que « tous les noirs et tous les arabes sont des criminels ». Or, il n'est pas bon, tout particulièrement dans une démocratie, que se crée ainsi une dichotomie entre l'expérience de la réalité que font la majorité des gens et son expression autorisée. Préférer ainsi qu'un gouffre se creuse peu à peu entre le réel et sa représentation ne peut à terme qu'engendrer une hypocrisie généralisée, sans compter les provocations perverses par lesquelles certains (du genre de l'humoriste Dieudonné) joueront avec ces nouvelles censures.

entre des propos tenus pour légitimes et des propos considérés comme « haineux ». Voilà qui ne constitue guère un progrès en matière de liberté d'expression !

Cependant, la cause principale de cette autocensure actuelle ne vient ni des menaces des intégristes islamistes ni de celles que fait peser sur les consciences le glaive de la justice. Plus encore que la peur d'être tué ou le risque de se voir condamné devant un tribunal, la crainte de provoquer polémiques et scandale, d'être entraîné malgré soi dans une « affaire » que l'on n'a pas souhaitée, est un frein bien plus présent à la liberté d'expression et un sérieux motif pour s'autocensurer. La situation actuelle présente en effet la particularité, relativement nouvelle d'un point de vue historique, que ces restrictions imposées à la liberté d'expression — et donc la tendance à l'autocensure qui en résulte — ne découlent ni de lois imposées par l'État, ni d'inquisiteurs agissant au nom d'une Église dogmatique, ni même des pressions exercées par une opinion publique pudibonde et aisément choquée, mais des actions de groupes militants qui privatisent en quelque sorte la censure à leur profit. Ainsi, dans la récente « affaire *SLĀV* » qui a défrayé la chronique l'été 2018, l'État, qu'il soit fédéral ou provincial, ni la justice n'ont jamais eu à intervenir. Quant à l'opinion publique, elle n'y joua qu'un rôle bien passif. Il a suffi d'une manifestation de quelques dizaines de personnes, dénonçant devant le Théâtre du Nouveau Monde le « racisme » et l'« appropriation culturelle » dont se rendaient selon elles coupables Robert Lepage et Betty Bonifassi, puis qu'un certain nombre de médias relaient leur contestation, enfin qu'un chanteur étatsunien annule en guise de protestation le concert qu'il devait donner dans le cadre du Festival de jazz de Montréal, pour que les administrateurs du festival en question décident d'annuler les dernières représentations prévues du spectacle visé par ces dénonciations. Même destin pour la pièce *Kanata* que préparaient Robert Lepage et Ariane Mnouchkine : le même genre d'accusation lancé cette fois par les signataires amérindiens d'une lettre ouverte dans *Le Devoir* aura convaincu (ou bien effrayé) un des commanditaires de la pièce, rendant celle-ci impossible à réaliser, faute de financement<sup>6</sup>.

6. On apprit par la suite que le Conseil des arts du Canada avait auparavant, pour le même motif (la non-participation d'artistes amérindiens), refusé de subventionner ce dernier spectacle. Dans ce dernier cas, on peut parler de

On le constate, le mécanisme paracensorial à l'œuvre dans ces « affaires » est bien huilé : une poignée de militants protestent et crient au racisme, à l'islamophobie, à la misogynie, à l'homophobie, etc. Les médias, à l'affût de tout scandale qui, après tout, fait vendre de la copie ou monter les indices d'écoute, leur servent de chambre d'écho. (De toute façon, qu'ils le fassent ou pas, les médias sociaux qui carburent eux aussi à la scandalite s'en chargeraient.) Les institutions ou compagnies, qui servent d'hôtes ou de partenaires à ces spectacles, à ces conférences, ou bien qui sont les employeurs de ces individus devenus soudain « controversés », terrorisés à la seule pensée d'avoir à vivre avec une publicité négative, annulent, retirent leur soutien, désinviètent, refusent de financer, voire licencient, etc. — après s'être, comme il se doit, dûment excusés. Et le tour est joué ! On ne peut même pas vraiment parler de censure, puisque l'interdit est jeté sous des prétextes le plus souvent spécieux : sécurité, vivre ensemble, simples décisions d'affaires, etc. L'effet est cependant le même. L'impact en matière d'autocensure aussi. Après les mésaventures qui sont arrivées à Lepage, Bonifassi et Mnouchkine, qui songera seulement à monter un spectacle qui risquerait de sombrer face aux mêmes écueils ?

Cette autocensure ne frappe d'ailleurs pas que les artistes, les éditorialistes, mais toutes les personnes appelées à prendre la parole publiquement. Un article récent du *Devoir*<sup>7</sup> nous apprenait par exemple que « des professeurs pratiqu[ai]ent l'autocensure pour éviter de heurter les croyances religieuses ou culturelles de leurs étudiants » et passaient « sous silence des œuvres traitant de sexualité, de nudité ou de maladie mentale par crainte de déclencher une controverse explosive ».

En sus du malaise pénible que peut entraîner une violente polémique dans la classe ou en d'autres lieux, les craintes qui mènent à ce genre d'autocensure — même si ceux qui les ressentent n'en courent ni violence ni punition judiciaire — sont fort concrètes : essuyer des pertes financières parfois sévères, voir sa carrière professionnelle mise en péril<sup>8</sup> ou son image ternie aux yeux du public. De

---

censure indirecte, ou du moins, toujours sous le masque des droits, d'imposition par l'État et ses représentants d'une idéologie officielle à travers le concept hautement discuté d'« appropriation culturelle ».

7. Marco Fortier, « Des profs du collège de Maisonneuve se censurent », *Le Devoir*, 17 février 2018.

8. Ainsi, en 2017, Hal Niedzviecki, éditorialiste au magazine littéraire ontarien *Write*, a dû démissionner après avoir affirmé qu'il ne croyait pas au concept d'« appropriation culturelle » et lancé l'idée de créer un prix afin de

telles craintes s'avèrent d'autant plus réelles que ces personnes qui sont ainsi mises sur la sellette, ou deviennent malgré elles l'objet d'un scandale, peuvent pressentir qu'elles ne bénéficieront pas alors du soutien des institutions qui les financent ou les emploient, pas plus d'ailleurs que de celui de leurs collègues ou de l'opinion publique. Bien au contraire. Comme on l'a dit plus haut, qu'elles soient publiques ou privées, toutes ces institutions (compagnies, journaux ou chaînes de télévision, universités, etc.) fonctionnent aujourd'hui selon une logique gestionnaire qui les rend hypersensibles au moindre scandale comme à la moindre controverse qui pourrait porter atteinte à leur réputation et se traduire par une baisse, même minime, de leurs profits ou de leur clientèle. De là découlent leurs démissions devant toute contestation, même mineure (surtout, ne fâcher personne), ainsi que leur attitude face à celle-ci, qui consiste à congédier au plus vite — si on le peut — celui ou celle par qui le scandale est arrivé. Dans les sociétés libérales (cette fois au sens de « libéralisme économique ») qui sont les nôtres, l'argent ou les intérêts bien compris des uns et des autres sont donc devenus, en ce qui concerne censure et autocensure, les nerfs de la guerre. Et face à eux, il faut avouer que le principe de la liberté d'expression ne pèse pas bien lourd ! Certains groupes ne l'ont que trop bien compris<sup>9</sup>. Quant aux collègues du malheureux personnage incriminé, majoritairement ils réagiront comme les professeurs et amis de Coleman Silk dans le roman *La tache* de Philip Roth lorsque ce dernier est accusé de racisme. Par « indifférence, lâcheté ou ambition », « par peur de porter préjudice à son dossier et à sa promotion ultérieure », on peut être presque assuré que pas un ne lèvera « le petit doigt pour le défendre<sup>10</sup> ». L'autocensure nourrit ainsi l'autocensure, tout autant que l'exemple de paroles libres stimule la liberté. Reste l'opinion publique, dont on peut déplorer qu'elle soit redevenue bien « silencieuse », adoptant face à tous ces scandales répétés une

---

récompenser un auteur écrivant sur « d'autres personnes, d'autres cultures, d'autres identités ». Quant à Steve Ladurantaye, rédacteur en chef de l'émission *The National* sur CBC, il fut écarté de son poste par la direction de la chaîne pour avoir soutenu dans un tweet l'initiative du premier et offert cent dollars pour le lancement de ce prix littéraire.

9. C'est pourquoi il faudra peut-être songer à allumer des contre-feux et que les défenseurs de la liberté d'expression s'organisent à leur tour en groupes militants : par exemple, comment aurait réagi le Festival de jazz de Montréal si l'on avait lancé une campagne de boycott à son endroit s'il ne maintenait pas les représentations de *SLĀV* ?

10. Philip Roth, *La tache*, Paris, Gallimard, « Folio », 2002, p. 120-121.



attitude tissée à la fois d'attentisme et d'indifférence. Elle assiste le plus souvent en spectatrice à ces foires d'empoigne entre inquisiteurs autoproclamés et défenseurs de la liberté de créer, d'exprimer ses pensées. Ces atteintes à la liberté d'expression ne semblent pas la concerner. Elle a tort.

L'attitude peu encourageante de ces compagnies privées comme de la plupart des institutions publiques, pas plus que celle de la population en général, ne suffit cependant à expliquer à elle seule ce climat d'autocensure qui s'est instauré depuis quelque temps dans nos sociétés. L'autocensure, en tant que volonté plus ou moins contrainte d'un individu de taire ou de renier sa pensée, semble aussi avoir des causes plus intimes, plus intérieures, qui sont d'ordre moral et psychologique. Pour les explorer, on peut se pencher sur le cas récent du chanteur Louis-Jean Cormier, qui, pour avoir eu le malheur de répondre de façon nuancée à la question de savoir s'il était pour ou contre l'équité hommes-femmes parmi les participants aux festivals de musique<sup>11</sup>, a été traité d'ignorant sur Facebook par la chanteuse Laurence Nerbonne qui lui fit pour l'occasion un cours de sociologie féministe 101, puis de *mononcle* « insensible à l'époque » par l'éditorialiste Nathalie Petrowski<sup>12</sup>. Entre-temps, confronté au tollé provoqué sur les réseaux sociaux par ces paroles qui lui avaient mystérieusement échappé, il s'était empressé de chanter la palinodie et de livrer au public ses plus plates excuses, ce qui amena la même éditorialiste à lui diagnostiquer sarcastiquement un « dédoublement de personnalité ».

Pour comprendre les ressorts actuels de l'autocensure, on doit se demander ce qui a amené si rapidement Louis-Jean Cormier à résipiscence. Ou plus largement : qu'est-ce qui fait qu'aussitôt contestés, artistes ou personnalités publiques, non seulement refusent la plupart

11. Il faut lire sa réponse pour réaliser qu'il ne se répandait pas en clichés misogynes, mais défendait tout simplement un point de vue parfaitement légitime et qui est partagé par de nombreuses personnes, tant hommes que femmes : « Je suis très ambivalent et je ne sais pas où me positionner tant que ça, a-t-il répondu. A priori, je suis contre, car je veux qu'on fasse passer l'art avant le sexe. J'ai de la misère à défaire mon focus de l'art et du talent, et si on fait tout 50-50, j'ai peur que ça donne des programmations grises » (Audrey Rue-Manseau, « Parité hommes-femmes : Louis-Jean Cormier fait un mea culpa », *La Presse*, 10 mars 2018).

12. Nathalie Petrowski, « Le mea culpa des mononcles », *La Presse*, 13 mars 2018.

du temps de défendre leur opinion, mais se confondent si aisément et de façon systématique en excuses? Pourquoi sommes-nous devenus tous apparemment si sensibles à la critique et aux plaintes que nous en perdons toute envie de seulement défendre notre point de vue, de l'expliquer, de convaincre de sa légitimité? Si l'on revient sur l'idée de Louis-Jean Cormier sur la parité, celle-ci se défendait très bien, sur la base d'arguments rationnels et non sexistes, et apparaissait en outre très nuancée<sup>13</sup>. Pourquoi alors n'a-t-il pas seulement tenté d'argumenter? La chose est trop commune pour qu'on ne s'interroge pas sur les raisons profondes d'une telle attitude?

Tout d'abord, un chanteur comme Louis-Jean Cormier est à lui seul une entreprise dont les profits dépendent de la satisfaction de ses « clients », d'où un souci primordial, et compréhensible, de ne pas déplaire. Cela nous ramène donc à la logique de l'intérêt bien compris. Mais on peut se demander si nous ne partageons pas tous un peu aujourd'hui cette hypersensibilité à la critique ou ce souci de plaire, qui sont, chez un chanteur de variété, des traits presque professionnels.

D'une part, en tant que salariés ou futurs salariés, nous sommes plus ou moins en concurrence les uns avec les autres et, surtout dans les classes moyennes et dans les professions intellectuelles et administratives où les places sont rares et où la « valeur » d'un futur employé tient souvent moins à des capacités techniques clairement évaluables qu'à l'« image » qu'il donne lui-même de sa compétence, le moindre écart de conduite peut aisément coûter un poste, une promotion, etc. D'autre part, l'individu moderne est, selon Christopher Lasch, pétri d'un narcissisme qu'alimentent autant les sirènes aliénantes de la publicité qu'une éducation qui se voue désormais à assurer l'« estime de soi » des enfants. Ces tendances narcissiques, estime le sociologue américain, le rendent particulièrement apte « à lui assurer le succès dans les institutions bureaucratiques<sup>14</sup> », mais

13. En effet, si le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes ne devrait pas, en tant que principe fondamental, faire débat, il n'en va pas du tout de même de celui de la parité. On notera d'ailleurs que celui-ci n'est revendiqué que dans des domaines bien spécifiques : show-biz, politique, conseils d'administration, mais ni dans les départements de médecine des universités, ni dans les écoles primaires ou les garderies, pas plus d'ailleurs que sur les chantiers de construction! Preuve, s'il en était, qu'il ne s'agit pas d'un principe indiscutable et universalisable.

14. Christopher Lasch, *La culture du narcissisme*, Paris, Flammarion, « Champs essais », 2006, p. 76.

constituent aussi sa faiblesse, car, ne trouvant pas en lui-même les ressources d'une sereine confiance en soi, il a toujours « besoin des autres pour s'estimer » et ne peut, conclut Lasch, « vivre sans un public qui l'admire<sup>15</sup> ». Le désir de plaire est en quelque sorte devenu chez lui une seconde nature. Notons que, de ce point de vue, les réseaux sociaux et autres blogs n'ont fait qu'institutionnaliser à travers clics, retweets et, bien sûr, l'emblématique « J'aime » de Facebook cette sociabilité de type narcissique qui leur préexistait. C'est elle qui rend à peu près impossible, de la part d'un individu à l'ego socialement déterminé, mais doté d'une insigne faiblesse intérieure, toute résistance face à ce qui s'énonce comme l'opinion de la majorité<sup>16</sup>.

C'est à cette conception valorisée du moi, qui n'a d'autre garantie que sociale, que ces épithètes aujourd'hui à la mode (« fasciste », « raciste », « misogynne », etc.) qui stigmatisent les propos divergents, doivent une bonne part de leur efficacité. Surtout quand ces étiquettes outrageantes se voient relayées à grande échelle sur les réseaux dits sociaux. Car non seulement ces dénonciations *urbi et orbi*, qui atteignent en son cœur l'« image » sociale de l'individu, fissent aujourd'hui très rapidement, mais il est en outre à peu près impossible de s'en défendre (quand bien même le sujet ainsi stigmatisé trouverait en lui la force intérieure pour s'y opposer).

Nos nouveaux modes de communication jouent ici encore un rôle central en se manifestant de façon « virale » (le mot est éloquent), c'est-à-dire sous un aspect de déferlante grégaire qu'amplifient d'instant en instant les clics et retweets de gens anonymes et qui souvent n'ont pas même lu les propos incriminés à l'origine de la controverse qu'ils contribuent à amplifier. Ces gens n'ont d'ailleurs nul besoin de savoir exactement de quoi il retourne ; ils se contentent le plus souvent de juger de façon désinvolte, c'est-à-dire sans trop se poser de questions, et aussi de façon binaire : le féminisme et la parité, c'est bien, si on me dit que Louis-Jean Cormier est contre, je clique pour le dénoncer, ce à quoi les invite d'ailleurs un *engagement* virtuel qui se manifeste en n'agitant que le bout de ses doigts et qui flatte la bonne conscience du sujet en lui procurant à bas prix le sentiment d'appartenir à une ligue vertueuse. Dans ces circonstances, ce que l'individu dénoncé a vraiment dit ou écrit importe

15. *Ibid.*, p. 36.

16. À moins qu'il n'appartienne à un groupe dissident, minoritaire, au sein duquel cette posture marginale lui vaudra reconnaissance et sympathie, et donc la même satisfaction narcissique.

au fond très peu. L'essentiel est qu'il ait tort. Le lynchage virtuel est le résultat d'une nouvelle forme d'inconscience terriblement conformiste.

L'époque est ainsi dominée par un manichéisme simplificateur et paraît incapable de *penser* autrement qu'à travers un bien sommaire *pour* ou *contre*. Si vous êtes opposés, même de façon hésitante et nuancée, à la parité entre les hommes et les femmes, partout et tout le temps, ne serait-ce pas que vous êtes « un peu contre les femmes » (dixit Nathalie Petrowski) ? Si vous élevez des doutes quant au nombre annuel d'émigrants que le Québec est en mesure d'intégrer, n'est-ce pas la preuve, chez vous, d'un racisme au moins inconscient ? Si vous vous opposez à ce concept pour le moins discutables d'« appropriation culturelle », ne seriez-vous pas un « suprémaciste blanc » ? Et si jamais vous refusez d'utiliser dans vos cours de prétendus pronoms « neutres » inventés de toutes pièces, vous voilà métamorphosé en crypto-nazi<sup>17</sup> ! Face à une pensée aussi fruste, il est parfaitement inutile d'essayer de se défendre, tout nouveau propos risquant fort de nourrir le monstre et de relancer une polémique sur le point de s'apaiser. Quand un manichéisme terriblement réducteur tue ainsi tout débat, et interprète le plus anodin choc des idées comme une lutte sans merci entre le Bien triomphant et sûr de lui et un Mal devant être éradiqué ou amené le plus rapidement possible à résipiscence<sup>18</sup> (voire dont les tenants doivent faire l'objet d'une rééducation en règle<sup>19</sup>), l'autocensure devient un réflexe de sûreté.

17. Un article d'Ici Radio-Canada présentait par exemple le professeur Jordan Peterson comme « une personnalité de l'extrême droite canadienne » et des professeurs de l'université Wilfrid-Laurier comparèrent ses propos... à ceux de Hitler. Rappelons que ce professeur de psychologie s'est fait connaître du grand public par son refus d'utiliser des pronoms dits « neutres » pour parler de transgenres. Lire « Liberté d'expression : une université ontarienne s'excuse », Ici Radio-Canada.ca, 31 mai 2018 ; Ombudsman de Radio-Canada, « Le danger des étiquettes », 14 mai 2018.

18. Il était ainsi éloquent, durant la polémique dont a fait les frais la pièce *SLAV*, de voir les militants opposés à ce que ses représentations se poursuivent réclamer simultanément un « débat » sur l'« appropriation culturelle » et la place des « Noirs » dans les médias et... des « excuses ». À quel débat peut bien donner lieu n'importe quel problème si, au préalable, un des débatteurs doit s'excuser publiquement des propos qu'il entend défendre ! Ce n'était pas un « débat » qu'attendaient ces personnes, mais un *mea culpa* !

19. L'ex-rédacteur en chef Steve Ladurantaye fut par exemple invité par sa direction à « rencontrer des communautés autochtones du Canada et d'autres groupes ethniques » afin d'aider à l'avenir « CBCNews à développer ses

Excuses, palinodies et finalement autocensure ne témoignent donc ni d'un « dédoublement de personnalité » ni d'une épidémie de schizophrénie. Ils sont en revanche révélateurs du climat détestable qu'engendrent des foules lyncheuses, le plus souvent dissimulées derrière leurs écrans, ou de petits groupes militants bien organisés. Leurs anathèmes pèsent sur un débat qui apparaît ainsi bien contraint. La contrainte ne serait toutefois pas si pesante si on ne décelait chez cet individu contemporain une certaine faiblesse de la pensée qui n'est pas seulement le résultat du narcissisme et de cette volonté de plaire (ou du moins de ne pas déplaire) dont on a dit qu'ils dominaient chez lui. Dès lors qu'ils sont confrontés à des positions idéologiques fortes, surtout si elles sont portées par des militants qui n'hésitent pas à culpabiliser leurs opposants en endossant la position de victimes, bien des gens semblent en effet hésiter, attermoient, tergiversent, avant de suspendre leur jugement, ou de se replier dans un silence prudent. On peut se demander si, à la source de cette faiblesse intellectuelle actuelle, de ces points de vue que nous peinons ou renouons à défendre, de cet esprit critique en berne, il n'y a pas un relativisme culturel et intellectuel qui s'est immiscé depuis plus de trente ans, à la faveur du postmodernisme et de la faillite des grandes idéologies, dans toutes les sphères de la société, et avant tout dans nos écoles et nos universités où le respect inconditionnel d'autrui et de ses supposées différences fait office de doctrine officielle comme de nouveau dogme. C'était un constat que faisait déjà Allan Bloom à la fin des années 1980, du moins pour les États-Unis, que ce relativisme contribuait à fragiliser les idées, les opinions, les convictions, tant celles des individus que celles des collectivités, et minait ni plus ni moins « la revendication particulière de la raison » et son ambition de nous guider sur les chemins de la vérité<sup>20</sup>.

Dans ce monde où la vérité fait désormais défaut, et où la seule semblance de vérité qui surnage est cet axiome qu'il faut être « ouvert à tout<sup>21</sup> », comment pourrait-on — et surtout au nom de quoi — s'opposer à tout groupe minoritaire ou militant qui revendique (de nouvelles règles, de nouveaux concepts, l'imposition de nouveaux interdits, la censure de telle ou telle opinion), surtout si ce dernier peut alléguer être ou avoir été par le passé marginalisé ou persécuté ?

---

stratégies de narration » (« Controverse sur l'appropriation culturelle : un rédacteur en chef de CBC écarté », Radio-Canada, 17 mai 2017).

20. Allan Bloom, *L'âme désarmée*, Montréal, Guérin, 1987, p. 39.

21. *Ibid.*, p. 23-26.

De vagues sentiments de compassion et de culpabilité<sup>22</sup> se substituent alors à la conviction rationnelle. On est moins convaincu par les arguments d'autrui qu'interpellé par des dénonciations répétées qui font impression sur nos esprits. Si des Noirs se disent insultés que des chanteuses majoritairement blanches interprètent des *negro spirituals*, si des femmes affirment avoir été traumatisées par cette règle de l'accord qui statue que « le masculin l'emporte sur le féminin<sup>23</sup> », si des personnes qui se définissent comme « fluides » sexuellement, ou comme « non binaires », prétendent être profondément blessées dans leur estime d'elles-mêmes par le fait qu'on les désigne par des pronoms masculins ou féminins, qui sommes-nous pour les juger ? Et surtout pour contester la validité de ces affirmations. Cette question est centrale, car si l'on cherche une explication à l'autocensure qui s'impose actuellement on la trouve au moins partiellement dans ce « victimalisme » triomphant et dans l'incapacité où sont la plupart des gens, par crainte de passer pour des sans cœurs ou, pis encore, pour ne pas laisser croire un seul instant qu'ils pourraient se trouver, eux, dans le camp des oppresseurs, de s'exprimer sur certains sujets. On se tait donc par peur de se voir stigmatisé, par crainte de ne plus être soudain dans le « bon » camp, parce qu'on sait qu'on sera dans l'incapacité de se défendre efficacement, par compassion, enfin, pour ne pas froisser des personnes qui mettent en avant leur souffrance réelle ou supposée pour revendiquer le droit de changer l'écriture ou le langage, d'imposer leur veto aux créations de l'art — et peut-être aussi un peu, au final, par indifférence, en se disant que, finalement, tout cela n'a pas beaucoup d'importance.

Mais cette démission de la raison face aux revendications minoritaires n'est-elle pas une des formes contemporaines du « Qui était-il

22. Je dis « vagues » parce que ces sentiments ne sont jamais vraiment ressentis personnellement. Cette culpabilité est toujours celle des *autres*. L'adhésion superficielle aux revendications de ces groupes victimaires permet justement au sujet de se penser parfaitement innocent, jamais concerné par ces préjugés qu'il passe son temps à dénoncer et de préserver ainsi une bonne conscience à toute épreuve.

23. Le mot « traumatisées » pourrait sembler ironique de ma part, il ne l'est pas : Suzanne Zaccour dépeint dans les premières pages de la *Grammaire non sexiste de la langue française* qu'elle a cosignée avec Michaël Lessard en 2017 (M Éditeur) le traumatisme qu'elle et ses camarades auraient vécu, en tant que petites filles, lorsqu'elles découvrirent horrifiées cette règle de l'accord de l'épithète ou du participe passé.

pour juger ? » d'Eichmann que rapporte Hannah Arendt<sup>24</sup> ? En refusant obstinément d'avoir des « idées personnelles sur la question », du moins en renonçant à les exprimer, ne faisons-nous pas preuve d'irresponsabilité ? Nous abandonnons certains sujets, des pans entiers de ce qui devrait faire débat dans une société démocratique, à des militants qui ne représentent souvent qu'eux-mêmes, nous accordons, au moins par défaut, notre bénédiction à leurs revendications qui se drapent dans les oripeaux du droit et de la démocratie ; nous faisons semblant de croire qu'elles ne concernent qu'eux ; nous désertons, autrement dit, le champ de bataille des idées, et nous trahissons ainsi une exigence bien plus fondamentale de la démocratie : celle de créer du commun. Comme l'écrit ailleurs Hannah Arendt, c'est « de l'inaptitude à se relier aux autres par le jugement, que proviennent les *skandala* réels, les vraies pierres d'achoppement<sup>25</sup> » qui font trébucher les humains que nous sommes en érigeant dans les angles morts de l'esprit et de la raison un monde qui nous échappe de plus en plus, non pas un monde plus juste à l'égard des minorités, mais un monde de jour en jour moins humain.

Cette autocensure que nous nous imposons a pour résultat de privatiser certains débats, certaines questions. La majorité des intervenants potentiels se taisant, le champ est laissé libre à des militants de plus en plus radicaux qui captent ainsi à leur profit une illusion de conversation démocratique, imposant leurs programmes, leurs concepts, leurs théories, avec la complicité active de médias et d'institutions qui ne jurent plus que par un culte des minorités motivé par un conformisme idéologique de plus en plus oppressant. C'est exactement ce genre de privatisation que voudrait prescrire ce nouveau concept d'« appropriation culturelle » que l'on a vu à l'œuvre dans la polémique autour de la pièce *SLĀV*. Mais une telle privatisation se manifeste également quand certaines militantes féministes cherchent à imposer à ses autres usagers, sous le bon nom d'« écriture inclusive », une réforme de la langue qui est loin de faire l'unanimité — privatisation d'autant plus symbolique que le langage humain est par excellence le lieu de ce qui doit demeurer commun<sup>26</sup>.

24. Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem*, Paris, Gallimard, « Folio », 1991, p. 222-223.

25. Hannah Arendt, *Responsabilité et jugement*, Paris, Payot & Rivages, « Petite Bibliothèque Payot », 2009, p. 198.

26. Pour prendre ce dernier exemple, on peut affirmer minimalement que l'identification qui est faite par ces militantes entre genre au sens grammatical du terme et sexe est loin d'aller de soi d'un point de vue linguistique. Quant

Au bout du compte, cette privatisation du discours public, qui mène aussi à priver de parole tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans ces propos ou ces nouvelles théories qui toujours se présentent comme incontestables, aboutit non seulement à une vision simpliste de réalités souvent complexes (car sans contradicteurs toute vérité s'étiole et tend vers la répétition verbeuse), mais fait en outre prévaloir les impressions vagues et les sentiments sur les arguments rationnels, nourrissant un anti-intellectualisme qui n'est jamais de bon augure.

Comment rétablir alors un climat de débat plus serein ? Comment chasser cette autocensure qui nous oppresse et qui risque de masquer sous les revendications tonitruantes mais non consensuelles des uns les rancœurs des autres ? Car tous ces *taiseux* qui n'en pensent pas moins pourraient bien finir eux aussi par se transformer en militants, et clamer haut et fort leurs sentiments exacerbés par un long silence, au lieu d'avoir été mûris dans les échanges argumentés d'un débat rationnel. En effet, l'autocensure est dangereuse parce qu'elle appauvrit le débat ; mais elle l'est aussi parce qu'on y perd tout contact avec ceux qui préfèrent se taire ; elle est néfaste, enfin, parce qu'en privant certains du droit de s'exprimer, elle crée deux classes inégales de citoyens. Bref, elle a tant d'inconvénients qu'on doit pour finir

---

à la fameuse règle grammaticale selon laquelle le « masculin l'emporte sur le féminin », qui, si l'on en croit le témoignage de Suzanne Zaccour, aurait traumatisé par le passé bien des écolières, si l'on peut convenir que sa formulation est peut-être maladroite, il s'agit moins de l'affirmation d'un sexisme ordinaire des grammairiens du passé que d'un fait de structure qui découle de l'évolution du français. Pour le dire vite, du fait de la disparition dans cette langue du système de la déclinaison latine, le masculin s'y est retrouvé non marqué, c'est-à-dire qu'il n'était pas défini par la présence d'une quelconque désinence, alors que le féminin s'est vu quant à lui défini par une marque, en l'occurrence certaines désinences, dont le « e » final. Il semble que cet élément purement linguistique suffise à expliquer pourquoi lorsque les porteurs d'accord sont à la fois féminins et masculins, l'accord se fait au seul des deux genres qui est non marqué, c'est-à-dire au masculin. L'explication est peut-être un peu rapide ; ce n'est ici qu'un exemple que je n'ai pas le loisir de développer plus avant. Mais il suffit, je crois, à montrer que le sexisme de cette règle de grammaire ne relève pas nécessairement de l'évidence. À tout le moins, la chose se discute. Le problème, c'est que dès que quelqu'un se permet de remettre en question en la matière ce qui lui apparaît ainsi comme de fausses évidences, il est aussitôt pris à partie, ce qui est normal, et qualifié d'antiféministe ou de misogynne, ce qui l'est moins. Qu'un tel point de vue sur la langue soit juste, ou pas, il devrait à tout le moins être légitime et reconnu comme tel par tous les acteurs du débat social.



s'interroger sur les conditions auxquelles on pourrait renouer avec cette *parrhèsia*, c'est-à-dire cette « liberté de parole », qui pousse le citoyen à « s'exprimer sans réticences ni réserves », et qui constituait pour les Grecs de l'Antiquité la condition *sine qua non* de la démocratie<sup>27</sup>. Cette liberté n'est-elle pas pour nous aussi le sel, c'est-à-dire l'esprit, de la démocratie, et ce qui peut lui redonner son élan ?

Dans *L'archipel du Goulag*, parmi mille autres faits terrifiants, Alexandre Soljénitsyne raconte cette anecdote, plutôt rassurante sur le plan humain, à propos du philosophe chrétien Nicolas Berdiaev. Arrêté en 1922, et longuement interrogé durant la nuit, dans les bureaux du Guépéou, celui-ci fit preuve, face aux commissaires-instructeurs, d'une telle force de caractère, leur exposant sans fléchir ses convictions religieuses et les principes moraux qui guidaient sa vie, que les responsables soviétiques jugèrent qu'il était « inutilisable pour un procès » et, comble de mansuétude à l'égard de celui qui n'avait commis d'autre crime que de penser et de refuser de se taire, finirent par le relâcher, avant de l'expulser d'URSS quelques années plus tard. Afin de rendre compte du caractère et des convictions inébranlables du philosophe, Soljénitsyne a ce beau mot : « Voilà un homme qui savait ce qu'il pensait<sup>28</sup> ! » Je crois que si nous ne voulons pas céder à cette censure qui ne dit pas son nom et qui oblige chacun à assumer la responsabilité censoriale que les censeurs peuvent ainsi se donner le beau rôle de ne pas eux-mêmes endosser, il faut nous aussi *savoir ce que nous pensons*. L'une des premières conditions pour surmonter l'autocensure, c'est en effet qu'il faut être au clair avec ses propres convictions. Parce que, pour résister à cette ombre de la censure, il est nécessaire d'avoir fait en nous-mêmes l'inventaire de *ce pour quoi* nous refuserons de nous taire. Seules des convictions fortes permettent par exemple de chasser du revers de la main ces épithètes odieuses mais fausses par lesquelles on essaie de diaboliser celui qui fait preuve de trop de liberté.

Le *parrhésiate* se doit enfin de réaffirmer, y compris face aux victimes réelles ou supposées, les droits de la pensée. Au risque de se tromper, il ne doit pas permettre que s'imposent sans débat des concepts, des théories, des idées, qui, sous des dehors bien-pensants, engagent la culture contemporaine sur les voies d'une rupture radicale avec l'humanisme et avec son souci de l'universel. Une

27. Voir Jacqueline de Romilly, *L'élan démocratique dans l'Athènes ancienne*, Paris, de Fallois, 2005, p. 15.

28. Alexandre Soljénitsyne, *L'archipel du Goulag*, Paris, Seuil, « Points », 1974, p. 113.

société libre étant une société où chacun a non seulement le droit, mais le devoir de s'exprimer librement, c'est cet « esprit critique », ce courage de dire non qui devraient être au cœur de l'éducation plutôt qu'un relativisme qui bute d'ailleurs sur ses propres contradictions.

Une fois acquis le respect et la politesse élémentaires qui rendent le dialogue possible, cessons donc de nous autocensurer. N'ayons pas peur d'une ombre, qui ne puise l'essentiel de sa puissance apparente que dans notre irrésolution et notre lâcheté collectives. Pour l'heure, cette ombre de censure n'est rien. S'y opposer fermement en refusant de se taire, c'est le meilleur moyen que nous ayons à notre disposition pour éviter que celle-ci ne se transforme demain en une censure légale.